

Les louanges sont adressées à Allah, Maître des Mondes, Créateur de l'Univers. À Lui va notre reconnaissance, de Lui nous demandons assistance, guidée, aide et pardon. Celui que Dieu guide, est bien guidé, quant à celui qu'Il laisse s'égarer, nul ne saurait le ramener à la bonne voie. Nous attestons qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et nous témoignons que Moḥammad est bien l'Envoyé d'Allah, et Son serviteur, celui que Dieu a choisi pour transmettre à l'humanité son ultime et dernier Message. Que les salutations les plus distinguées, et les prières les plus pures lui soit accordées, ainsi qu'à sa famille, à ses compagnons et à ceux qui suivront sa direction jusqu'au jour de la résurrection. Ceci étant, de son vivant l'Envoyé d'Allah ﷺ a su empêcher toute division de sa communauté, usant parfois de douceur et parfois de fermeté, dénonçant tantôt les abus et les exagérations de certains, le manque de rigueur et la mauvaise interprétation d'autres ; tolérant certaines erreurs et divergences dans des points secondaires ; et fustigeant d'autres formes de divergences et d'erreurs touchant aux principes fondamentaux. Après sa mort, et conformément à ce qu'il avait annoncé, des divergences graves sont apparues, morcelant la communauté et dispersant son énergie. Aussi, est-ce à lui que l'on doit se référer, à sa Sounnah que l'on doit s'accrocher, dans sa globalité, et non pas seulement dans quelques détails, ayant trait à l'apparence ; afin d'éteindre le feu de ces divergences et dissiper la fumée du doute ; et afin de bénéficié de son intercession et être ressuscités sous la bannière de ses partisans le jour de la résurrection. Et la réussite provient d'Allah.

والسلام عليكم

L'équipe du Journal.

Entre 'salafisme' et 'modernisme' (2/2)

Les justes de la communauté [3/5]

Allah le Très Haut dit dans Son Livre : *C'est ainsi que nous fîmes de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez modèles/ témoins aux gens, tout comme le Prophète vous est modèle/ témoin [2;143]*. Nous poursuivons ici notre série d'articles sur la voie des justes inspirée par la parole de l'Envoyé d'Allah ﷺ : dans chaque génération, ce savoir [prophétique, authentique] sera porté par des gens justes qui le protégeront de l'altération des extrémistes, du laxisme des imposteurs, et de l'interprétation des ignorants [Al Bayḥaqi, Saḥīḥ]. Après avoir analysé les qualités et quelques défauts observés dans certains courants de réforme salafis, nous allons aborder ce mois-ci le courant dit moderniste ou néomoutazilite. Nous invitons nos lecteurs à se référer à nos précédents articles en ligne, pour une meilleure compréhension du sujet de ce mois.

Les modernistes

Ce courant a, pour sa part été séduit par les progrès scientifiques, les avancées technologiques et matérielles, ainsi que par les idées et doctrines nouvelles du siècle dernier. Il en veut également à l'islam folklorique des coutumes et des traditions imitées. Ce mouvement préconise aussi un retour aux Tex-

tes, mais à la lumière, du rationalisme, de la modernité et du contexte actuel. Outre quelques imposteurs [moubtiloun], parmi eux, pour qui l'Islam n'est qu'un héritage appartenant au passé, une Révélation faite et adaptée au mode de vie des Arabes du VI^{ème} siècle, et qui ne peut aujourd'hui répondre aux



problématiques contemporaines ou encadrer la vie du 'musulman moderne', les gens qui composent ce mouvement voudraient, que l'on ré-ouvre en grand les portes de l'ijtihād, prétendument fermées à la mort de l'Imam Aḥmad. Ainsi tout intellectuel musulman, diplômé en sociologie, en philosophie ou autre, pourrait, librement, réinterpréter les Textes du Coran et de la Sounnah selon sa propre compréhension, et de préférence d'une manière qui irait dans le sens de la pensée en vogue. Or si nous sommes d'accord sur le principe qu'il

est toujours possible d'interpréter les Textes, et sur celui de prendre en compte l'évolution du monde et des modes vie, il n'en reste pas moins que **la raison seule, bien que nécessaire, n'est pas suffisante pour interpréter correctement les Textes ou en déduire des règles**. Seul un savant, érudit, pieux, intelligent et versé dans les interprétations classiques, celles des pieux prédécesseurs [salaf], peut se livrer à ce travail, **si tant est, que ses pairs, parmi les oulmas lui en reconnaissent la capacité et la faculté !** Le Prophète ﷺ a affirmé la prééminence des savants sur l'ensemble des croyants, tout diplômés qu'ils soient, en disant : *Les savants sont les héritiers des prophètes, ils n'héritent pas d'eux de biens matériels (lit. Ni dinar ni dirham) mais reçoivent d'eux le savoir (religieux)*. Quiconque reçoit une part de cet héritage a certes reçu un don extraordinaire [Al Tirmidhi et d'autres : Saḥīḥ]. Et cela confirme la Parole Coranique : *Dieu élèvera ceux d'entre vous qui auront cru, et ceux qui auront reçu le savoir seront plus élevés encore [58;11]*.

Un autre défaut présent chez ce courant de « l'islam des lumières », tel qu'il aime à se présenter, consiste au nom des objectifs des Textes, à trop souvent vouloir **abroger ou relativiser leur lettre** ou leur mise en pratique. Or les juristes [fouqaha] ont bien établi que **l'on ne**

peut abroger la prescription d'un Texte au nom de son objectif, que lorsque son objectif est mentionné clairement dans ce texte ou dans un autre texte ou qu'il fait parti des principes de base de l'Islam ou qu'un contexte de réel nécessité l'impose : Voici les limites sacrées [houdoud Allah], ne les franchissez donc pas. Ceux qui transgressent les limites Divines sont certes injustes [2 ;229].

Une autre faille que l'on retrouve chez ces courants est le laxisme, en faisant preuve de souplesse et de tolérance dans les fondamentaux [oussoul], alors que ce principe de facilité ne peut être admis que dans des sujets secondaires [fourou']. Ainsi, acceptent-ils parfois certains principes empruntés à d'autres doctrines sans toujours se rendre compte que ces idées sont en contradiction avec les principes de l'Islam ! La position du juste milieu consiste à

étudier les doctrines et les philosophies humaines à la lumière de la Révélation, en approuvant ce qui va dans le sens de celle-ci, en tolérant ce qu'elle tolère et en rejetant ce qui s'y oppose. Le Prophète ﷺ nous met en garde et nous appelle à la vigilance lorsqu'il donne cette image : Les nœuds de l'Islam (ses principes) vont se dénouer les uns après les autres. Chaque fois qu'un nœud se dénouera les gens s'accrocheront au suivant [Ibn Hibban].

Le fait d'élargir le champ du halal, en rendant licite ce qu'Allah et son Prophète ﷺ ont interdit, à l'opposé de ceux qui étendent le champ du haram, en interdisant ce que les textes ne proscrirent pas, est un autre de leurs défauts. La position des gens du juste milieu, étant de considérer que **toute chose est par nature licite, sauf ce qu'un texte explicite du Coran, ou authentique et explicite de la Sounnah est venu interdire**. Et ces-

sez de mentir en disant : 'Ceci est licite, et cela est illicite'. Certes, ceux qui forgent des mensonges en les attribuant à Dieu ne réussiront pas. Ce sera pour eux une piètre jouissance, mais un douloureux châtimeur les attend [16;116-117].

Le dernier point qui mérite d'être critiqué chez les adeptes de ce courant est l'aptitude de quelques-uns d'entre eux à **reléguer l'Islam au champ du seul culte** [al 'ibadat] en pensant à tort que l'Islam n'a pas son mot à dire dans d'autres domaines liés aux relations humaines [al mou'ammalat] tels l'économie, les rapports sociaux etc... Or ceci est souvent du à une ignorance des Textes et à une mauvaise compréhension de l'Islam et de la globalité de son message : Ce n'est point là un récit fabriqué. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient

[12;111].

Les justes [al oudoul] se tiennent donc au juste milieu entre ces deux grands courants, que sont le salafisme et le modernisme, puisant dans les sources pures de l'Islam, que sont le Coran et la Sounnah, se montrant fidèles à celles-ci, respectant la lettre des Textes sans en oublier l'esprit, et les lisant à la lumière de la compréhension et de l'éthique des pieux prédécesseurs, notamment les fondateurs des quatre écoles, et en les confrontant à l'état des connaissances et du contexte actuel, pour nous permettre de vivre notre foi correctement, sans pour autant être en total opposition avec le monde dans lequel nous vivons ; car ceci pourrait avoir comme effet indésirable de nuire au message dont nous sommes porteurs et d'éloigner les gens du droit chemin.

Et Allah sait mieux !

Fiqh al hadith عَنْ كَعْبِ بْنِ مَالِكٍ قَالَ : قُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ ! إِنْ مِنْ تَوْبَتِي أَنْ أَنْخَلَعُ مِنْ مَالِي صَدَقَةً إِلَى اللَّهِ وَإِلَى رَسُولِهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَمْسِكْ بَعْضَ مَالِكَ. فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ [رواه البخاري ومسلم]

Ka'b Ibn Malik a dit : ô Envoyé d'Allah, puisque mon repentir a été accepté, je veux faire don de ma fortune, au service [de la religion d'] Allah et de son Messager. L'Envoyé de Dieu ﷺ lui répondit :

Garde une partie de bien, cela vaut mieux pour toi. [Al Boukhari & Mouslim]

Introduction au hadith :

Ka'b Ibn Malik, qu'Allah lui accorde satisfaction, faisait parti des trois personnes ayant fait désertion lors de la bataille de Tabouk, sans pour autant être hypocrite, et sans avoir d'excuse. Une fois de retour, le Prophète ﷺ et ses compagnons tournèrent le dos à Ka'b et à ses deux compagnons pendant près d'un mois. Personne ne leur adressait plus la parole parmi les musul-

mans, y compris leurs propres familles. Lorsque Dieu révéla le verset annonçant l'acceptation de leur repentir, Ka'b fut si heureux qu'il voulut, par reconnaissance envers Dieu, faire don de tout ce qu'il possédait.

Ce que l'on retient du hadith :

1 - Il suffit à la personne qui, dans un élan de joie ou emporté par ses sentiments, ou par ignorance, a fait le vœu

d'offrir toute sa fortune en aumône, d'en donner une partie et de garder le reste : Dieu n'impose à personne au-delà de sa capacité [2;282].

2 - L'Imam Malik, juge qu'il doit donner au maximum le tiers, comme le prouve la version du hadith rapporté par Abou Dawoud : il te suffit d'en donner le tiers.

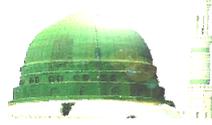
3 - Si donner l'aumône est une bonne chose, le mieux reste quand même de dépenser

avec sagesse ses biens en omettant pas les dépenses obligatoires. Le Prophète ﷺ dit : Commence par t'occuper de ta personne, puis de ceux qui t'entourent [Mouslim].

4 - L'aumône qui vise la satisfaction Divine, et donnée à ses ayants droits, est un moyen d'expiation des fautes et des péchés.

Et Dieu sait mieux !
[À partir de tayysir al 'alam]

La vie du Prophète ﷺ



Assurer la paix et la sécurité à Médine

Suite à l'épisode d'Oḥod, nous avons vu que les lourdes pertes subies par les musulmans avaient affecté le moral des croyants, tout en enhardissant leurs ennemis. Mais la tristesse du croyant qui s'en remet à Allah ne dure jamais, et passé la période de deuil, la foi reprend le dessus et permet aux hommes d'accomplir des miracles, aidés en cela du secours d'Allah. Ainsi, devant les manifestations d'hostilité exprimées par les tribus malveillantes de Médine et les clans bédouins qui circulaient dans la région, le Prophète ﷺ dû assurer la sécurité de sa communauté.

Pour y arriver, l'Envoyé ﷺ et ses compagnons eurent à faire face à de nombreuses épreuves. Parmi elles, l'épisode de Bir Ma'ouna, où furent lâchement assassinés, soixante dix compagnons du Prophète ﷺ parmi les plus connaisseurs du Coran. Ces derniers avaient été nommés par le Prophète ﷺ pour diffuser le message de l'Islam auprès des tribus du Nejd. Mais sur la route, au niveau des puits de Ma'ouna ils furent attaqués par une horde de barbares qui ne leur laissa pas même le temps de se défendre. Un seul compagnon réussit à s'en sortir et à rentrer à Médine afin d'aviser le Prophète ﷺ de ce qui venait de se passer. Ce dernier ﷺ fut profondément attristé en apprenant la manière dont avait péri ses compagnons et dit à leur sujet : *'Il a été porté atteinte à vos compagnons. Ils ont demandé à leur Seigneur : Seigneur, informe nos frères que nous sommes satisfaits de Toi et que Tu es satisfait de nous'* [Al Boukhari].

À la suite de ce triste évènement, le Prophète ﷺ dû solliciter une participation financière de la puissante tribu médinoise des Banou Nadir, conformément au pacte qu'il avait passé avec elle, afin de régler un différend avec certaines tribus alliées et ainsi assurer la paix et la sécurité pour l'ensemble des habitants de Médine. Les responsables de la tribu voulurent tirer profit de l'occasion pour attenter à la vie de l'Envoyé d'Allah ﷺ venu dans leur quartier. Ils firent attendre le Prophète ﷺ et partirent en fait préparer un simulacre d'accident dans lequel celui-ci aurait dû mourir ! Prévenu à temps par l'Ange Gabriel, le Prophète ﷺ partit avant qu'ils n'aient pu mettre à exécution leur sinistre dessein.

Ainsi les Banou Nadir violèrent-ils le traité de non-agression et de respect mutuel qui

les liait aux musulmans. Les hypocrites de Médine, dirigés par Ibn Oubayy, assurèrent secrètement aux Banou Nadir un soutien indéfectible : *'Si vous êtes chassés, nous partirons certes avec vous et nous n'obéirons jamais à personne contre vous ; et si vous êtes attaqués, nous vous secourrons'*. [59;11].

La jeune communauté musulmane de Médine, encore si vulnérable et si menacée par un environnement extérieur belliqueux, se devait de se défendre vis-à-vis de cette tribu dont l'hostilité était devenue manifeste, puisque cela constituait une menace d'autant plus dangereuse qu'elle était intérieure. Les musulmans se dirigèrent donc vers le quartier des Banou Nadir et l'assiégèrent pendant six jours, à l'issue desquels la tribu se rendit finalement, abandonnée par ses prétendus alliés : *'(...) ils pensaient qu'en vérité leurs forteresses les défendraient contre Allah. Mais Allah vint à eux par là où ils ne s'y attendaient point, et a empli leurs cœurs de peur...'* [59;2].

Beaucoup de rois et de tyrans injustes auraient profité de la situation, pour assouvir leur vengeance sur la faction vaincue, mais un tel comportement allait à l'encontre de la noblesse de caractère du Prophète ﷺ dont la miséricorde et la magnanimité l'emportaient sur sa colère ou sur son ressentiment personnel. Il exigea cependant des Banou Nadir qu'ils quittent la ville, ce qu'ils firent donc sans subir la moindre injustice.

Une année s'était maintenant écoulée depuis la bataille d'Oḥod, d'où Abou Soufyan avait fixé rendez-vous aux musulmans pour une nouvelle confrontation à Badr. Le Prophète ﷺ s'y rendit donc accompagné de ses compagnons, et y demeurèrent pendant huit jours, sans que personne ne les rejoignent. En effet, l'armée d'Abou Soufyan avait finalement préféré rebrousser chemin.

Les gens hostiles au message Divin se rendaient maintenant compte comme il était difficile de vaincre des hommes animés par une foi inébranlable et dont les objectifs n'étaient nullement matériels. Les musulmans ne se battaient pas par plaisir, bien au contraire : *Le combat vous a été prescrit tandis que vous le détestez...* mais ils ne cherchaient plutôt qu'à défendre leurs vies, leur dignité, leurs idéaux, leur morale, leurs principes, et leur liberté de croire et d'adorer Dieu, dans un environnement gouverné par l'injustice, la violence, l'égoïsme, les superstitions et les mythes.

La modération

L'une des meilleures choses est la modération en toute situation : lorsque nous voyons ceux qui possèdent ce bas monde dominés par leurs projets, et négligents dans les actes de bien, nous leur rappelons la mort, la tombe et l'au-delà.

Quant au savant qui ne cesse de se rappeler la mort, à travers les hadiths mentionnant l'au-delà lui rappeler plus encore la mort n'amènerait qu'à son isolement. Mais il convient à ce savant dont la crainte d'Allah est intense et qui se rappelle beaucoup de l'au-delà de se distraire un peu de la mort, afin d'augmenter un peu son espérance [...] la mention permanente de la mort serait pour lui plus néfaste que bénéfique. N'as-tu pas entendu que le Prophète ﷺ a fait la course avec Aïcha qui l'a devancé une fois et ensuite ce fut à son tour de la devancer [Al Boukhari], de même qu'il plaisantait et se divertissait.

On rapporte qu'Ahmad Ibn Hanbal demanda à Allah qu'Il lui ouvre la porte de la crainte. Cela se réalisa, il craignit de perdre la raison et demanda à Allah de la refermer. Médite sur ce principe, car l'âme doit se détendre, et en cela repose la rectitude.

[...] L'homme raisonnable doit, si on lui accorde une subsistance ou des biens, les préserver et se concentrer sur son ambition, et il ne doit pas commettre de gaspillage, sinon il tomberait dans le besoin et se disperserait. Si l'individu gagne sa subsistance, il est serein ; s'il n'a pas d'argent, il doit gagner ce qu'il lui suffit, sans exagération, afin de concilier son ambition et ses impératifs.

[...] L'homme ne doit pas charger son corps de ce qu'il ne peut supporter, car le corps est comme la monture, si on n'est pas doux envers elle, elle ne mène pas son cavalier à destination. Tu vois des gens se lancer dans l'ascétisme alors qu'ils ont grandi dans l'aisance matérielle, ainsi ils se détournent de ce à quoi ils sont accoutumés, et les maladies se succèdent, si bien que cela les empêche d'accomplir de nombreuses adorations...

Tiré des pensées précieuses
d'Ibn Al-Jawzi

La foi du musulman

L'intercession (2/2)

Le mois passé, nous avons abordé le thème de l'intercession au Jour Dernier. Après en avoir rappelé les grands principes, nous poursuivrons dans ce numéro sur le même thème en présentant les différentes catégories d'intercession.

L'intercession du Prophète ﷺ : conformément à la promesse d'Allah, il s'agit de la première et de la plus vaste des intercessions que le Seigneur autorisera. Le Messager ﷺ dans sa mansuétude envers sa communauté lui a en effet réservé son invocation bénie, propre à chaque prophète : à chaque prophète, une invocation en faveur de sa communauté fut exaucée. Quant à moi, j'ai voulu retarder la mienne afin d'en faire, si Dieu le veut, une intercession pour ma communauté au Jour du Jugement [Mousslim]. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà vu, celle-ci se fera en plusieurs moments et débutera comme décrite dans un célèbre hadith relatant qu'au Jour Dernier, les gens seront dans une telle affliction qu'ils

chercheront à obtenir l'intercession des rapprochés d'Allah. Ils commenceront par aller voir Adam, le père de l'Humanité dans l'espoir qu'il intercède pour eux. J'en ai suffisamment avec ma personne leur dira-t-il. Puis ils trouveront Noé, le premier des messagers. Ce dernier leur apportera la même réponse que son père Adam. Ils partiront alors trouver Abraham, 'ami intime' [khalil] de Dieu qui leur répondra aussi par la négative. Viendra ensuite le tour de Moïse qui eut l'honneur de parler à Dieu dans le bas monde et à qui Allah révéla la Torah. Mais celui-ci ne pourra satisfaire à leur requête. J'en ai suffisamment avec ma personne, allez donc voir Jésus leur dira-t-il. Ils iront alors voir le fils de Marie, Verbe de Dieu, à qui l'Evangile fut révélé. Ce dernier refusera aussi d'intercéder en leur faveur et renverra l'intercession à Mo-hammad ﷺ, le sceau des prophètes. Alors le bien-aimé d'Allah ﷺ partira se prosterner sous le Trône et Dieu lui inspirera des louanges que personne n'a jamais formulées. Puis il sera dit : O Mo-hammad, relève la tête, deman-

de et on t'accordera, intercède et tu seras exaucé ! Le Messager ﷺ dira alors : ma communauté, ma communauté ! [Al Boukharî].

L'intercession pour ouvrir la porte du Paradis : le Prophète ﷺ sera le premier pour qui la porte du paradis sera ouverte et sa communauté sera la première des communautés humaines à y entrer [Mousslim].

L'intercession en faveur de gens [de foi] pour qui le châ-timent aura été décidé du fait de leurs pêchés, leur évitant ainsi d'entrer en Enfer. L'intercession pour sortir du Feu des pêcheurs parmi les gens de la foi [ahl tawhid] et ce jusqu'à ce qu'Allah en fasse sortir par Sa Miséricorde des âmes ayant moins d'un atome de foi dans le cœur. Sortant de la Géhenne, ils seront semblables à du charbon. Ils seront alors plongés dans le fleuve de la vie pour y être régénérés et germeront comme germe le grain [Al Boukharî].

L'intercession permettant à des croyants d'élever leur rang au Paradis. Concernant cette intercession et les deux précédentes, celles-ci ne sont pas spécifiques au Prophète ﷺ même s'il sera, rappelons-

le, le premier à intercéder. S'en suivra ensuite l'intercession des prophètes, puis des anges, puis des saints et des croyants. Enfin, le Tout Miséricordieux sortira du Feu un nombre de gens que seul Lui connaît sans aucune intercession [Mousslim].

Enfin l'intercession du Prophète ﷺ en faveur d'Abou Talib. Selon une opinion, celui-ci n'est propre qu'à lui ﷺ mais n'aura pas pour finalité de sortir son oncle de l'Enfer, seulement de lui alléger son supplice [Mousslim]. En effet, la bienveillance dont a fait preuve Abou Talib envers son neveu ﷺ et les sentiments de ce dernier à son égard ou encore leurs liens de parenté ne le sauveront pas dès lors qu'il mourut sans avoir attesté de la véracité du message prophétique dont il fut pourtant le témoin privilégié. Telle est la Justice d'Allah et Sa tradition : Et Noé invoqua son Seigneur et dit : O mon Seigneur, certes mon fils est de ma famille et Ta promesse est vérité. Tu es le plus juste des juges. Il dit : Ô Noé, il n'est pas de ta famille car il a commis un acte infâme. Ne me demande pas ce dont tu n'as aucune connaissance. Je t'exhorte afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants [11;45-46].

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de : €
A répartir en échéances mensuelles de €
Date d'échéance :

10 du mois 20 du mois Indifférent

Date de la première échéance :/...../200..
Date de la dernière échéance :/...../200..

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé :
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :
.....
.....
.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex